

Commune de Lauwin-Planque
ARRÊTÉ**Délégation de fonction et de signature à M. Christian POIRET, Conseiller Municipal, attaché au Maire, en charge de l'organisation et la préparation du passage du « Tour de France » sur la commune en 2025**

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2022 fixant à cinq le nombre d'Adjoints,
Considérant que les cinq Adjoints sont tous titulaires d'une délégation,
Considérant que pour le bon fonctionnement de l'activité communale, il convient de donner délégation à M. Christian POIRET, Conseiller Municipal,

ARRÊTÉ**ARTICLE 1 :**

M. Christian POIRET, Conseiller Municipal, a délégation du 15 février 2024 au 31 décembre 2025, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour accomplir tous actes relatifs aux missions et domaines de compétence suivants : Organisation et préparation du passage du « Tour de France » sur la commune en 2025.

ARTICLE 2 :

La délégation définie à l'article 1^{er} du présent arrêté comprend la signature de tous actes afférents aux matières déléguées. Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire » ou « le Conseiller Municipal délégué », et être assortie de ses nom et prénom.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général de la Mairie et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie d'affichage et copie sera adressée à M. le Sous-Préfet de Douai.

Vu pour acceptation,

Christian POIRET

Fait à Lauwin-Planque, le 12 février 2024

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque

